

TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2013

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE :

AIDE À DOMICILE	19,40 € / heure
PORTAGE REPAS	6,30 € / repas
TÉLÉASSISTANCE	5,26 € / mois

Ces tarifs peuvent être réduits en fonction des différentes prises en charge existantes et suivant le régime dont relève le bénéficiaire, à savoir :

- APA
- Caisse de retraite principale
- Mutuelle

Par ailleurs, les dépenses d'aide à domicile ainsi que de téléassistance donnent droit à un crédit d'impôts égale à 50% des sommes versées dans la limite de 12 000,00 € par an.

Si vous êtes intéressés par la mise en place de tout ou partie de ces services, n'hésitez pas à prendre contact avec le Centre Communal d'Action Sociale, au 01 30 80 07 16.

Le CCAS se tient à votre disposition pour vous aider dans la constitution de votre dossier.